COMPTE – RENDU DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le quatorze décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Lavandou se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée le 7 décembre 2020 par Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-12, 3° alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est présidée par Monsieur Gil BERNARDI.

Présents : M. Gil BERNARDI, Mme Charlotte BOUVARD, M. Bruno CAPEZZONE, Mme Laurence CRETELLA, M. Roland BERGER, Mme Nathalie JANET, M. Denis CAVATORE, Mme Frédérique CERVANTES, M. Patrick LE SAGE, M. Jacques BOMPAS, M. Jean-François ISAIA, Mme Laurence TOUZE, Mme Corinne TILLARD, M. Philippe GRANDVEAUD, Mme Nathalie VITIELLO-CHRISTIEN, Mme Nicole GERBE, Mme Sandra BIANCHI, Mme Carole MAMAIN, M. Johann KOCH, M. Cédric ROUX, M. Nicolas COLL, M. Gilles COLLIN, Mme Valérie PASTUREL, M. Jean-Laurent FELIZIA, Mme Stéphanie BOCCARD, M. Franck GIORGI, M. Bertrand CARLETTI, Mme Gwenaëlle CHARRIER.

Pouvoirs : Mme Julie ROIG a donné pouvoir à M. Philippe GRANDVEAUD.

Madame Sandra BIANCHI est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

Avant de d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe l'ensemble des élus de la modification apportée à la question n°29, relative à la convention à conclure avec l'Association « La Girelle », à la suite du conseil portuaire du jour.

Monsieur le Maire invite l'ensemble des élus présents à observer une minute de silence pour honorer la mémoire de Monsieur Jacques PINS, ancien élu, décédé à l'âge de 92 ans, le 15 novembre dernier.

Crise sanitaire – dépistage – centre de vaccination :
Il rappelle qu'il appartient à chacun d'être vigilant face à la Covid-19 et de respecter les gestes barrières pour nous protéger de cette maladie : « *Cette crise sanitaire, apparue en mars 2020, a épargné notre Commune dans un premier temps, pour des raisons que nous pouvons lier au comportement exemplaire de notre population, grâce aux mesures que nous avons instaurées, ou encore grâce à la chance.*
Alors que la pandémie a connu plusieurs foyers cet été dans le Golfe de Saint Tropez, et malgré une affluence record, notre Commune a de nouveau été épargnée par cette maladie.
La seconde vague épidémiologique qui a atteint notre Commune courant octobre, a en fait été la première, dans une onde de contagion qui a frappé la France entière, l'Europe et le monde et qui continue de faire des ravages.

Au cours de ce deuxième épisode de la maladie, nous avons eu à déplorer plusieurs dizaines de cas -fort heureusement sans conséquences graves- dont sept parmi les agents communaux et deux décès.

Il convient d'appréhender ce bilan provisoire avec prudence, car les informations dont la Commune dispose sont partielles et la crise sanitaire semble loin d'être terminée...
Nous avons déployé toute la panoplie des mesures de protection : les gestes barrières, la distanciation, limité les brassages de population, afin de protéger les personnes les plus vulnérables. Nous sommes même allés au-delà de toutes les recommandations en essayant de trouver des solutions, des parades au niveau local compte tenu de notre configuration.

Je remercie mes collègues qui ont œuvré afin d'endiguer ce second front, la population qui s'est conformée aux mesures de prudence et qui n'a pas cédé au relâchement, et les professionnels de santé qui se battent à nos côtés et en première ligne pour protéger notre population.

Dans ce premier rebond, dans cette situation éprouvante et qui dure, nous pouvons évoquer un motif réel de satisfaction : notre EHPAD est l'un des deux seuls établissements du Département à ne pas avoir été touché par cette maladie. Prions pour que cela dure.

Dans le sillage des mesures que nous avons adoptées en conseil municipal pour soutenir l'économie Lavandouraine, nous avons pu nous satisfaire d'une bonne saison estivale, nous avons déployé toute une gamme de solutions pour soutenir le commerce local, faciliter la vente à emporter avec le "Click & Collect", la promotion des boutiques ouvertes à l'approche des vacances de Noël.

Nous travaillons aussi avec l'Office du Tourisme et les professionnels de l'hébergement à une action publicitaire d'envergure -sans précédent- destinée à relancer le Tourisme dès Pâques 2021, malgré les incertitudes du moment.
Nous devons garder tout l'optimisme et la mobilisation de nos énergies.

La solidarité joue à plein au Lavandou ; non seulement avec les acteurs économiques, les enfants, les ainés entourés de toutes nos attentions, notamment avec la distribution de 2 500 colis de Noël, les actions du CCAS, des Restos du Cœur, le milieu associatif, les particuliers, les bénévoles, les voisins solidaires, le soutien aux personnes seules et fragiles, mais aussi par l'illumination de notre Cité, tant appréciée par notre population, dont nous ne pourrons pleinement profiter à cause de l'instauration d'un couvre-feu dès 20h, mais qui réchauffe tout de même les cœurs.

C'est à cette solidarité face à la maladie, à laquelle nous devons constamment penser au fil des décisions que notre assemblée est et sera appelée à prendre, et notamment au cours de ce débat d'orientations budgétaires, dont l'ambition est de préparer le budget 2021, mais qui va devoir être modifié pour s'adapter à la situation économique, sanitaire et sociale.

Faisons appel à l'esprit de discipline, d'abnégation, de sacrifice, d'entraide, à commencer par la fréquentation du centre itinérant de dépistage, qui sera présent sur notre Commune le 18 décembre 2020. Ainsi, la Commune s'associe à la campagne de dépistage engagée par le Gouvernement. Je vous invite à inciter les Lavandouraines et les Lavandourains à aller se faire dépister à quelques jours de fêtes de fin d'année.

Enfin, j'ai proposé à Monsieur le Préfet de mettre à la disposition du corps médical un centre de vaccination.

Je lance un appel ce soir à chaque Lavandouraine et chaque Lavandourain pour que nous réussissions à franchir ce cap des fêtes de fin d'année en conciliant l'apport de toute notre attention, notre chaleur humaine aux personnes qui souffrent de l'isolement ou de la précarité, à nos ainés.
Et la célébration des fêtes familiales de Noël, il est indispensable d'en limiter l'ampleur, pour espérer qu'il y en ait d'autres, ensuite, plus sereines et nombreuses.
Nos concitoyens sont suffisamment responsables pour faire de leur mieux. Il est simplement dans notre intention de les remercier pour ces mille petits gestes, pour ces mille petites attentions et précautions, pour ces mille petits sacrifices qui, mis bout à bout, font une chaine de solidarité et un écran solide, collectif, contre la contagion.
Les Lavandouraines et les Lavandourains savent qu'ils peuvent compter, comme depuis le premier jour, sur la détermination, le dévouement et l'engagement de leur Mairie à leur côté et que chacun de nous fera de son mieux afin que, dans ce moment difficile, la solidarité et les élans du cœur soient au rendez-vous. Et à la mesure des défis auxquels nous sommes confrontés ensemble et dont nous ne triompherons qu'ensemble. Alors si chacun de nous fait ces petits gestes, fait appel en ses cercles d'amis, de famille, à cette prudence, à cette discipline, à cette générosité, alors ce sera un joyeux Noël ».

Monsieur FELIZIA souhaite savoir si la Commune, ainsi que le délégataire du réseau, se sont attachés à détecter la présence de la Covid-19 dans les réseaux d'assainissement.

Monsieur le Maire explique que la Municipalité a effectivement sollicité la Société SAUR afin de vérifier la présence ou l'absence du virus dans les stations d'épuration et postes de relevage situés sur la Commune. Les analyses qui en découleront seront en premier lieu communiquées à l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), qui les transmettra ensuite à la Commune.

Il signale également qu'ont été déployées de nouvelles mesures –avec un esprit d'innovation- : les poignées de portes, les rampes d'escalier de l'Hôtel de Ville, ont été recouvertes avec un film contenant un virucide puissant.
Par ailleurs, des solutions seront encore déployées avec la commande d'un portique de désinfection, tout en maintenant les mesures actuelles visant à protéger la population Lavandouraine : désinfection des rues, du mobilier urbain, etc...

Monsieur le Maire rappelle enfin que Le Lavandou a été l'une des premières Communes de France à commander et à obtenir des masques, même quand le Gouvernement n'incitait pas à déployer cette protection, qu'il jugeait inutile. Le Gouvernement a évolué sur ce point depuis.... « *Notre stratégie d'adopter des mesures applicables largement sur notre territoire, les plus nombreuses et les plus prudentes possible, a fonctionné et fonctionne.* »

1/ Cession d'emplacements de stationnement situés au sous-sol de l'Espace Culturel (Volume 1) et prise en charge des frais y afférents

Le conseil municipal décide de procéder à la vente en la forme administrative et de gré à gré des emplacements de stationnement n°51, 60 et 66 à respectivement : Madame Annick DELMEZ, Monsieur Jozef NAGELS et Madame Anne-Marie NAGELS et Madame Françoise PALENC, au prix de 20 000 € l'emplacement.

Mme Charlotte BOUVARD, 1ère adjointe au Maire, est désignée pour signer les actes de vente et tous documents y afférents

Les acquéreurs susvisés devront au jour de la signature de l'acte, régler par chèque à l'ordre du Trésor Public et pour chaque lot, une somme de 1 181 € correspondant aux taxes et frais d'assiette en vue de l'accomplissement des formalités de publication au Bureau des Hypothèques et la participation des acquéreurs aux frais et honoraires de rédaction d'actes, est fixée à la somme de 1 000 € par acte.

Monsieur le Maire indique que les travaux d'étanchéité prévus dans ce local, et pour lesquels la Commune s'était engagée, débuteront au début de l'année 2021.

Vote : A L'UNANIMITE

2/ Cession du local commercial cadastré section BT n° 120

La Commune du Lavandou est propriétaire d'un local commercial cadastré section BT n°120 – Lot n°625 – d'une superficie de 266 m², situé au sein de la copropriété du Santa Cruz au Lavandou.

La Direction Générale des Finances Publiques a mis un terme à l'occupation de ce local hébergeant les services administratifs de la Trésorerie, à effet au 15 mars 2021.

Par délibération du 12 octobre 2020, le conseil municipal a décidé de procéder à la vente de ce bien ne présentant pas un intérêt communal pour un montant minimum de 380 000 € net vendeur. Depuis la publicité de cette délibération, trois offres ont été reçues d'un montant respectif de 380 000 €, 430 000 € et 450 000 €.

Monsieur FELIZIA explique que le groupe « Lavandou Rassemblement » est partagé sur cette question. « *On trouve dommage de faire une espèce de vase communicant pour un local qui va être acheté Rue de la Rigourette pour un montant de 500 000 € et ce bien, qui aurait un potentiel exploitable pour un édifice public bien plus pratique d'un point de vue accessibilité, bien qu'il y ait un aspect privatif de parking.* »
Avec le déménagement de la Trésorerie, Monsieur FELIZIA s'inquiète de la disparition d'un service public supplémentaire sur la Commune, alors que la population a besoin de proximité, d'échange avec ces services.

Monsieur le Maire regrette également de voir ce phénomène d'exode des services public se poursuivre, après la délocalisation du collège, de la Gendarmerie, de La Poste (étant précisé que la Commune a maintenu ce service via une Poste Communale à Cavalière), les distributeurs automatiques de billets, etc.
Il y a un désengagement de l'Etat, qui, avec la réforme engagée pour la dématérialisation de certains services publics, a rendu notre Centre des Impôts quasi totalement "virtuel" et lui retirant sa proximité. Le nouveau service référent sera localisé à Hyères. Néanmoins, Monsieur le Maire explique avoir sollicité et obtenu l'ouverture d'une permanence en Mairie, une fois par semaine, accessible pour les administrés Lavandourains et ceux des Communes voisines.
Concernant la maison « Descudé », la Municipalité réfléchit à son aménagement et aux travaux à réaliser pour redessiner l'intérieur. Trois possibilités sont à l'étude : l'extension de l'actuel CCAS, créer un Pôle Jeunesse ou relocaliser la bibliothèque municipale.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal décident de procéder à la vente dudit local à la SCI LILOU ROSE représentée par Madame Nicole CARRION, pour un montant de 450 000 €.

Vote : A LA MAJORITE avec 24 voix pour et 5 voix contre (*M. Gilles COLLIN, M. Jean-Laurent FELIZIA, Mme Stéphanie BOCCARD, M. Bertrand CARLETTI, Mme Gwenaëlle CHARRIER*)

3/ Mise en concurrence pour la dévolution d'emplacements sur le domaine public communal en vue de l'implantation de Food-Trucks à proximité du futur cinéma

Afin d'offrir une restauration légère à proximité du futur cinéma, il est proposé l'installation de Food-Trucks (et assimilés) sur l'emprise du terrain. La délivrance de ce type d'autorisation d'occupation temporaire (A.O.T.) du domaine public est régie par les dispositions de l'ordonnance du 19 avril 2017 qui impose une publicité et une mise en concurrence préalable.

Monsieur le Maire propose de réserver des emplacements du parking du futur cinéma pour permettre l'implantation de deux ou trois Food-trucks afin d'expérimenter ce nouveau concept de restauration rapide.
Il propose de fixer un loyer minimum identique à celui dont bénéficient les camions à pizzas, à savoir 400€ pour les mois de juillet et aout et 360 € pour les autres mois.
Cette consultation permettra de définir différents critères notamment esthétiques, la qualité du service rendu, et ainsi ouvrir de nouvelles pistes pour animer ce secteur.
Conscient qu'un Food-truck nécessite un investissement important, il espère que cette consultation attirera des candidats du bassin de vie.

Monsieur FELIZIA explique avoir retrouvé des notes de mars 2016 et de novembre 2018 concernant l'organisation qui devait prendre place autour de ce cinéma : « *On dit souvent que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent. On avait dit que le cinéma ne devait pas générer de concurrence vis-à-vis des commerces du Centre-Ville. Je suis partagé car ces Food-trucks partent d'un bon sentiment économique car ils permettent l'implantation de nouveaux acteurs économiques, mais je ne voudrais pas qu'il soit reproché à cette assemblée son manque de fidélité au projet initial* ».

Monsieur le Maire indique que les évolutions apportées au projet initial partent effectivement d'un bon sentiment en confirmant la volonté de ne pas concurrencer les commerces du Centre-Ville. L'hypothèse de l'implantation d'un Mc Do a été abandonnée.
Par ailleurs, concernant une concurrence déloyale qui pourrait être reprochée par rapport aux Food-Trucks du cinéma, je vous rappelle que la Commission et le conseil municipal sont souverains pour définir les critères d'attribution et choisir des candidats dont les produits ou plats ne se trouveraient pas déjà au Lavandou.

Madame CHARRIER souhaiterait que la consultation soit reportée à une période ultérieure, plus favorable que le contexte actuel, permettant ainsi au cinéma de démarrer son activité, de juger de son affluence et de son impact sur les commerces du Centre. Ainsi, elle estime qu'il sera possible de jauger s'il y a besoin d'installer ces Food-Trucks, si cette demande peut satisfaire le plus grand nombre ou si au contraire, leur présence s'avère inutile ou préjudiciable.

Monsieur le Maire souhaite s'engager dans cette démarche, en prévoyant une clause de revoyure si la décision collective préconisant l'installation de ces Food-trucks ou assimilés s'avérait erronée. Il veut permettre l'engagement de particuliers qui croiront au succès d'une restauration rapide à proximité du cinéma et laisser une chance au tissu économique privé de s'investir.

Monsieur CARLETTI rappelle à Monsieur le Maire les engagements pris de ne pas concurrencer les commerces du Centre-Ville. Or, dans le contexte actuel, la Commune prend des mesures pour aider les commerçants et notamment les restaurateurs ; et malgré tout, il regrette que soit lancée une consultation pour permettre l'installation d'une activité de restauration rapide qui viendrait les concurrencer... De plus, précipiter cette démarche ne permettrait peut-être pas à certains restaurateurs du Centre-Ville de se relever lors de l'après Covid. Il souhaiterait que le conseil prenne le temps de la réflexion sur cette question.

Madame PASTUREL souhaite obtenir des précisions quant à l'expression « Food-Trucks et assimilés » utilisée par Monsieur le Maire.

Pour répondre à Monsieur CARLETTI et Madame PASTUREL, Monsieur le Maire explique que l'expression « Food-trucks et assimilés » a été choisie afin de laisser une certaine souplesse aux candidats qui souhaiteraient postuler pour l'attribution d'un emplacement. Il précise également que les commerçants existants peuvent postuler lors de cette procédure car c'est un appel à candidature ouvert qui sera lancé. En engageant cette procédure, la Commune ne prend aucun risque.

Monsieur CARLETTI regrette que ce projet de cinéma ait évolué en se fermant des possibilités mais espère qu'il va fonctionner.

Monsieur COLL estime qu'une restauration rapide à proximité du cinéma est essentielle sur ce site.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal voulait un cinéma 3 salles, et qu'il l'a obtenu.
Et dans cette période où la Culture est malmenée, il annonce qu'en 2021, « *la Culture sera Reine* ».

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante approuve l'engagement de cette consultation et fixe les modalités d'exploitation suivantes :

- 3 emplacements situés sur l'emprise du terrain du futur cinéma
- Une surface d'exploitation maximale de 20 m² par emplacement
- Durée de l'autorisation d'exploitation : 3 ans
- Ouverture toute l'année, avec deux mois de fermeture autorisée au maximum
- 5 jours d'exploitation par semaine a minima.

Le montant minimum de la redevance annuelle est fixé à 4 400€.

Au terme de la consultation et après décision du Conseil Municipal, Monsieur le Maire prendra un arrêté municipal individuel d'autorisation occupation temporaire du domaine public.

Vote : A LA MAJORITE avec 24 voix pour et 5 voix contre (M. Gilles COLLIN, M. Jean-Laurent FELIZIA, Mme Stéphanie BOCCARD, M. Bertrand CARLETTI, Mme Gwenaëlle CHARRIER)

4/ Création d'une servitude de passage

La Commune du Lavandou est propriétaire de la parcelle cadastrée section BT n°108 d'une superficie de 40 ca située sur l'Avenue des Ilaires. Cette parcelle n'a pas été correctement incorporée dans le domaine public communal lors de son acquisition par la Commune.
Afin de permettre aux propriétaires des parcelles cadastrées section BT n°94, 106 et 107 d'avoir un accès sur l'Avenue des Ilaires, il convient de constituer une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section BT n°108. Cette servitude est effective et a été omise par le Notaire lors de la cession des sols à la Commune.

Vote : A L'UNANIMITE avec 28 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote (*Mme Nathalie JANET*)

5/ Rapport annuel du concessionnaire des plages naturelles du Centre-Ville, de Saint Clair, de la Fossette, d'Aiguebelle, du Layet, de Cavalière et de Pramousquier - Année 2020

Monsieur le Maire présente le rapport annuel des lots de plages du Centre-Ville, Saint Clair, La Fossette, Aiguebelle, Le Layet, Cavalière et Pramousquier, qui détaille notamment la qualité du service, le compte annuel et le résultat d'exploitation.
En 2020, la part fixe de la redevance (hors Anglade) s'élève à 201 707.80 €, compte tenu des dégrèvements consentis par le conseil municipal dans le cadre du plan de relance - Covid-19 ; étant précisé qu'en 2019, elle s'élevait à 322 995 €.
En 2020, la part variable de la redevance s'élève à 19 163 €, étant précisé qu'en 2019, cette part s'élevait à 21 911 €.

Monsieur CARLETTI dit avoir constaté que l'accès au public des toilettes des plagistes est souvent problématique l'été. Il recommande que les plagistes indiquent plus explicitement que leurs sanitaires sont accessibles à tout le public.

Madame TILLARD explique que sur chaque poste de secours, un cahier de doléances est tenu à la disposition du public. Et depuis Les dernières saisons, il n'y a plus aucune observation à ce sujet. Des efforts ont été faits concrètement par les plagistes afin de rendre leurs sanitaires accessibles à tous.

Monsieur le Maire rappelle également que l'accueil de tout public est une obligation contractuelle pour les délégataires, qui doivent mettre leurs équipements sanitaires à la disposition de tous.
Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2020 du concessionnaire, qui sera transmis par la DDTM du Var.

6/ Fixation des dates de la saison balnéaire 2021

Le Maire expose au conseil municipal qu'il lui incombe de définir l'étendue de la saison balnéaire.
Durant cette période, il convient de prévenir par des "précautions convenables et par la distribution des secours nécessaires, les accidents et de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours.

Monsieur le Maire propose de délimiter la durée de la saison balnéaire du 13 mai au 30 septembre pour l'année 2021.

Monsieur CARLETTI souhaiterait que l'amplitude horaire de la surveillance des plages soit augmentée et que cette surveillance soit étendue à toutes les plages.

Monsieur le Maire : L'amplitude horaire de cette surveillance tient compte de plusieurs paramètres : fréquentation, ensoleillement, etc. et le personnel, en nombre suffisant pour permettre les rotations des effectifs. Par ailleurs, ce dispositif comprend la mise à disposition de moyens d'intervention rapides et performants, afin permettre une surveillance 7 jours/7.
Cette année, la Municipalité a mobilisé du personnel communal formé grâce au dispositif de la "bourse BNSSA" et a dû composer avec une limitation des personnels CRS.

Aussi, après en avoir débattu, le conseil municipal décide de fixer la durée de la saison balnéaire du 13 mai au 30 septembre 2021, mais en différenciant la surveillance des plages publiques selon les périodes de fréquentation.

Le dispositif mis en place pour la saison 2021 sera le suivant :

- "Haute saison" du 29 mai au 12 septembre : surveillance complète avec l'ensemble des postes de secours ouverts et la mise en service des bornes d'appel d'urgence.
- "Saison intermédiaire 1" du 13 au 28 mai : la surveillance s'opérera sur tous les postes de secours du Lavandou, à l'exception du poste de secours de l'Anglade et de Cavalière (avec signalétique adaptée pour ces plages).
- "Saison intermédiaire 2" du 13 septembre au 30 septembre : la surveillance s'opérera uniquement au poste central (avec signalétique adaptée pour les autres plages).
- "Période basse" du 1er avril au 12 mai et du 1er au 31 octobre : l'information "baignade non surveillée" sera apposée sur toutes les plages ; les exploitants privés des plages garantissant une surveillance normale, au droit de leur établissement.

Vote : A L'UNANIMITE

7/ Cadets de la Défense - Signature d'une convention de mécénat avec la Fédération des Clubs de la Défense

Le programme des Cadets de la Défense est destiné aux élèves en classe de troisième, ayant vocation à initier les collégiens aux valeurs citoyennes, à l'éthique et au savoir être à travers des activités éducatives, ludiques, civiques et sportives.
Depuis plus de trois ans, ce programme permet aux élèves concernés de vivre une expérience très enrichissante au cœur d'une unité militaire.

Monsieur CARLETTI apprécie ce programme, qu'il juge ambitieux, et se questionne sur le nombre d'enfant qui pourront en bénéficier.
Monsieur le Maire explique que 200 jeunes Varois devraient bénéficier de ce programme, dont 30 issus du collège Bormes/Le Lavandou.

L'assemblée délibérante décide, dans ces conditions, de devenir partenaire comme le sont déjà d'autres institutions publiques et de signer une convention de mécénat avec la Fédération des Clubs de la Défense et de s'engager à versement une subvention de 15 000 € (5 000 € au titre de l'année 2020 et 10 000 € au titre de l'année 2021).

Vote : A L'UNANIMITE avec 26 voix pour et 3 abstentions (*M. Gilles COLLIN, M. Jean-Laurent FELIZIA, Mme Gwenaëlle CHARRIER*)

8/ Information sur les décisions municipales prises par Monsieur le Maire

Il est rendu compte aux membres du conseil municipal des décisions municipales prises par Monsieur le Maire entre le 14 octobre et le 30 novembre 2020.

9/ SIVAAD - Adhésion de la commune de Sanary

Par délibération du 16 septembre 2020, le Comité Syndical du SIVAAD a accepté à l'unanimité l'adhésion la Commune de Sanary en qualité de collectivité membre du syndicat conformément à ses statuts.
L'assemblée délibérante approuve l'adhésion au SIVAAD de la Commune de Sanary.

Vote : A L'UNANIMITE

10/ S.I.A. Le Lavandou - Le Rayol - Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service

Conformément aux dispositions de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Le Lavandou-Le Rayol est présenté aux élus, qui l'approuvent.

Vote : A L'UNANIMITE

11/ Octroi d'une garantie d'emprunt à Erilia pour l'opération «Puits Michel - VEFA 18 PLUS 8 PLAI»

Par lettre du 27 novembre 2020, ERILIA a sollicité l'octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour réaliser l'opération « PUITS MICHEL - VEFA 18 PLUS et 8 PLAI », en vue de la signature d'un contrat de prêt établi par la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 2 129 734.00 €.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante accordent la garantie d'emprunt sollicitée, pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Vote : A L'UNANIMITE

12/ Décision budgétaire modificative n°3 - Budget principal

Vu les crédits ouverts au budget primitif au titre de l'exercice 2020, et considérant la nécessité d'inscrire des crédits complémentaires sur certains articles des sections de fonctionnement et d'investissement, le conseil municipal adopte la décision budgétaire modificative n° 3 au budget primitif 2020 qui s'équilibre à 0 € en section de fonctionnement et à 25 000 € en section d'investissement.

Vote : A L'UNANIMITE

13/ Adoption des tarifs communaux

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, l'assemblée délibérante fixe les redevances et tarifs communaux applicables à compter du 1er janvier 2021.

Monsieur le Maire précise que ces tarifs n'ont pas évolué par rapport aux tarifs votés en 2020 et que dans le cas où la crise sanitaire devrait perdurer, les mêmes mesures prises en 2020 seraient reconduites en 2021.

Vote : A L'UNANIMITE

14/ Débat d'orientations budgétaires - Exercice 2021 - Budget principal

Le Maire présente au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle la conjoncture exceptionnelle avec laquelle il faut composer pour définir ces orientations budgétaires : « *L'exercice est difficile car nous avons une visibilité quasi nulle. Ce pilotage est exceptionnel* ».

Concernant les recettes et les dépenses en section de fonctionnement :

Les recettes issues des produits et services et du Domaine s'élevaient à 1.4 M € en 2019 et s'élèveront à environ 900 K€ en 2020.
Concernant les impôts et taxes, Monsieur le Maire, qui s'était engagé à ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021, proposera une baisse d'1% sur le foncier.

Le concours de l'Etat a été gelé en 2020.

Les dépenses ont été maîtrisées et des économies ont été faites soit parce qu'elles auront été conduites, pilotées et ajustées par la Commune (baisse des embauches de personnels saisonniers), soit parce que la Commune les a subies (baisse des dépenses dans le secteur des animations).

Monsieur le Maire livre un aperçu du résultat de clôture pour 2020 qui sera positif.

Concernant la section d'investissement :

Les principaux investissements envisagés pour 2021 sont les suivants :

- Achat de la propriété « Descudé »
- Travaux de voirie et réseaux divers
- Bâtiments publics
- Aménagement tennis (terre battue et paddle)
- Fin des travaux du complexe cinéma et aménagement des abords
- Acquisition de véhicules.

La charge de la dette remonte de 9,1 M€ en 2019 à 10,3 M€ en 2020, soit 715 €/ habitant.

En termes de recettes, la Commune a inscrit à son budget en 2020 près de 2 M€ de subventions provenant de l'Etat, du Département et de la Région, principalement au titre des opérations « Cinéma » et « Pôle de Danse ».

Monsieur le Maire conclut sa présentation : « *En investissement, je vous propose de donner priorité aux grosses opérations, notamment le Cinéma. Je vous encouragerai à inscrire des frais d'études et d'accompagnement pour la bonne réalisation des différents projets : Travaux relatifs à la problématique de l'érosion, transformation de la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, l'école de voile municipale.*
La hiérarchisation de ces programmes sera faite en fonction de l'optimisation des aides apportées par les autres Collectivités et par l'Etat.
D'autres programmes tout aussi ambitieux, comme la transformation du COSEC en complexe sportif, seront portés dans un second temps.
En 2021, nous favoriserons une relance sur le plan social, par l'emploi afin d'investir dans notre jeunesse et de soutenir l'économie locale, les familles.
Je vous ai exposé l'approche de l'équipe majoritaire et des services sur ce budget, dans cette période très difficile, tout en portant espoir.
Cette année sera culturelle, non seulement grâce au Cinéma, mais parce nous devrons concourir à une relance de ce secteur qui a souffert, qui a une vie sur notre Commune, qui apporte au Tourisme, et qui génère aussi du lien et du bonheur ».

Monsieur FELIZIA : « *On vit des temps particuliers. Dans l'état des lieux que vous dressez, on retrouve des mesures qui étaient évidentes, impérieuses, prises à l'endroit des métiers du Tourisme qui ont été touchés directement dans le contexte sanitaire difficile de cette année. A la lecture de ce ROB, on comprend que l'on est dans une grande nébuleuse et qu'il est difficile de définir les grandes lignes d'un budget, pour poursuivre le soutien à l'économie locale tournée vers le Tourisme, ou pas, et si sortir de cette crise risque de se faire avec pertes et fracas, notamment dans les dommages collatéraux qui toucheront non seulement le secteur du Tourisme mais tous les emplois indirects liés à ce secteur.*
On rentre dans une "résistance" à ne pas céder à la facilité et à conserver ces lignes budgétaires d'antan qui seront à maintenir sous pression dans les cinq ans à venir parce que ces dommages collatéraux vont sûrement durer et devoir être colmatés petit à petit.
Dans cette précarité des recettes, du fait de l'exonération des taxes et autres redevances, nécessaire pour éviter la casse immédiate, il y a quand même des questions à se poser du point de vue de la macro recette que peuvent apporter les contributions d'Etat ; savoir si les dotations -qui ont été ralenties dans leur déclin- vont être poursuivies, si les politiques fiscales annoncées par le Président de la République en matière de suppression progressive de la Taxe d'Habitation vont encore peser sur la Collectivité, et savoir de quelle manière on va sortir de cette crise à la fois en préservant les emplois liés à l'activité touristique et en agissant un peu mieux à l'endroit de toutes les entreprises qui n'ont pas forcément à leur tête des salariés ou qui sont des gérants non-salariés et qui n'ont pas droit au chômage partiel ou seulement de petites aides de l'ordre des 1 500 € forfaitaires. Peut-être que certaines contributions locales pourraient les aider dans le budget à venir, du fait que l'activité touristique et la fréquentation des résidences secondaires sera réduite...
Il y a ce "quid" de l'artisanat local. Je ne jette pas la pierre à ce budget en matière de soutien à ces entreprises de l'artisanat parce que nous sommes peut-être la région de France la moins en difficultés.
Vous avez qualifié ce budget de persistant par rapport au soutien, comme si c'était un budget incisif pour permettre de soutenir la plupart des Lavandouraines et des Lavandourains qui ont été touchés par cette crise. Mais comment pourrait-on aider l'Artisanat et les chefs d'entreprise en général, qui ont pâti ?
Enfin, nous ne sommes pas favorables à cette réduction du taux d'imposition des taxes locales, car corrélée avec les taxes que l'Etat va sans doute faire transférer d'un bord et d'un autre, comme la taxe d'habitation. Et les perspectives ne sont pas annoncées très fleurissantes par le Ministre des Finances pour les années à venir...
Nous souhaitons avoir des réponses à nos questionnements et vous proposons de vous accompagner dans cette démarche.

Monsieur le Maire remercie les membres du groupe de l'opposition pour leur volonté de participation et d'accompagnement. Il invite chaque conseiller à faire part de ses observations et ses propositions pour en débattre.

Monsieur CARLETTI regrette que pour ce budget, la Commune n'ait pas profité d'une aide qui aurait pu être sollicitée en participant au programme "Les Petites Villes de Demain", alors qu'onze autres Communes du Var ont été sélectionnées.

Monsieur GIORGI souhaite savoir si dans la rubrique "travaux VRD", l'Avenue des Ilaires est incluse.

Monsieur le Maire explique que le dos d'âne principal situé sur cette avenue va être "gommé", même si le problème des arbres qui soulèvent la voie et le trottoir avec leurs racines persiste, malgré les purges et les travaux de goudronnage qui ont été réalisés. La même problématique est également présente sur le Parking de Saint Clair. Mais il n'est pas envisagé d'enlever ces arbres qu'il qualifie de "majestueux".

Il invite chaque conseiller à faire part de ses idées pour réaliser des économies, pour agir sur l'ensemble du territoire dans ce contexte difficile, afin de n'oublier personne : « *Ce débat est l'occasion de solliciter l'avis du conseil municipal sur différentes propositions : la baisse d'1% sur le foncier bâti, la possibilité d'instaurer une semi-gratuité dans les cantines, l'idée étant d'agir en soutien des familles et de l'emploi* ».

Pour répondre à Monsieur FELIZIA qui aborde le sujet de la CFE payée par les entreprises, Monsieur le Maire explique que la Commune n'a pas la maîtrise de cette cotisation, mais qu'il a fait les démarches auprès de l'intercommunalité pour solliciter un gommage a posteriori de la CFE ; cette sollicitation n'a pas suscité l'engouement escompté.
Les secteurs du Bâtiment et des Espaces Verts ne sont pas en crise sur notre Commune. De nombreux chantiers sont en cours. Ces secteurs sont toujours aussi attractifs.
Monsieur CAPEZZONE confirme ce constat et explique que le nombre des demandes d'autorisations d'urbanisme a augmenté en 2020.

L'assemblée prend acte de la bonne tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 du budget principal de la Commune et approuve le rapport sur les orientations budgétaires transmis avec la convocation du conseil municipal.

Vote : A L'UNANIMITE

15/ Budget annexe de l'assainissement - Débat d'orientations budgétaires - Exercice 2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, qui donne lieu à un débat au conseil municipal.

Monsieur le Maire explique que les tarifs restent inchangés.
Il présente les deux priorités de ce budget annexe de l'assainissement :

- A Pramousquier : réparation de canalisation fragilisée ;
- A Saint Clair – entre le rond-point de la Baleine et le tunnel : réparation de canalisation vétuste.

Ces travaux nécessiteront un emprunt, dont le coût devrait être supérieur à 400 000 €.

Les membres du conseil municipal prennent acte de la bonne tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 du budget annexe du service de l'assainissement et approuvent le rapport sur les orientations budgétaires transmis avec la convocation du conseil municipal.

Vote : A L'UNANIMITE

16/ Budget annexe de l'eau - Débat d'orientations budgétaires - Exercice 2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ledit rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.

Monsieur le Maire décrit les priorités de ce budget annexe de l'eau :

- A Cavalière – Avenue du Cap Nègre : A l'occasion de la réalisation d'importants travaux sur la voirie par le Département, des canalisations seront remplacées.
- La DECI - Prévention des incendies et renforcement des bornes et des poteaux incendies : En collaboration avec la SAUR, ces travaux vont permettre la mise en conformité de ces dispositifs au règlement en vigueur depuis 2017.

L'assemblée délibérante prend acte de la bonne tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 du budget annexe du service de l'eau potable et approuve le rapport sur les orientations budgétaires transmis avec la convocation du conseil municipal.

Vote : A L'UNANIMITE

17/ Attribution d'une subvention complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale

Par délibération du 17 décembre 2019, l'assemblée délibérante a accordé une subvention de 550 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale, au titre de l'exercice 2020.

Or, il s'avère que le budget du Centre Communal d'Action Sociale nécessite une subvention complémentaire de 90 000,00 €.

Aussi, le conseil municipal décide d'accorder une subvention complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2020 d'un montant de 90 000,00 €.

Vote : A L'UNANIMITE avec 28 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote (*M. Gil BERNARDI*)

18/ Attribution de subventions au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse des Ecoles pour l'année 2021

Afin d'assurer les moyens nécessaires à l'exercice des missions du Centre Communal d'Action Sociale et de la Caisse des Ecoles, les membres du conseil municipal décident d'octroyer les subventions ci-après, au titre de l'exercice 2020 :

- Centre Communal d'Action Sociale : 600 000,00 €
- Caisse des Ecoles : 160 000,00 €

Etant précisé que les crédits correspondants à cette dépense sont prévus au budget primitif de l'exercice 2020.

Vote : A L'UNANIMITE avec 28 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote (*M. Gil BERNARDI*)

19/ Autorisation de signature - Protocole transactionnel avec la SAUR

La Commune a confié à la SAUR une mission de surveillance de la qualité de eaux de baignade des plages du Lavandou, en lui attribuant un marché de gestion active des plages pour la saison estivale 2013, renouvelé en 2016.
Durant l'exécution de ces contrats, certaines factures n'ont pu être réglées par la Commune pour des motifs administratifs et techniques.
Néanmoins, dans le cadre de la poursuite du partenariat entre la Commune du Lavandou et la SAUR, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un protocole transactionnel avec ladite société ayant pour objet le règlement des sommes de 21 196.71 € et 27 854.76 €, au titre de prestations effectivement réalisées pour le compte de la Ville dans le cadre de la gestion active des plages.

Vote : A L'UNANIMITE

20/ Réaffectation du bus Renault immatriculé 758ACG83 au budget principal

La Commune a acheté en mai 2001 un véhicule de type autocar au prix de 250 806.99 €. Ce bien a été intégré à l'inventaire communal et amorti entre 2002 et 2007 à hauteur de 150 526.02 €.
Suite à la création par délibération du 2 avril 2008 d'une régie des transports, le véhicule a été affecté au budget annexe correspondant, mais n'a depuis lors plus fait l'objet d'amortissements, de sorte que sa valeur nette comptable s'élève toujours en 2020 à 100 280.97 €.
Par délibération du 17 décembre 2019, le conseil municipal a entériné la cession de ce bien à un particulier pour un montant de 10 000.00 €.
La finalisation de cette opération nécessitant le retour du bien et de ses amortissements dans le budget principal, l'assemblée délibérante décide de réaffecter ledit bien au budget principal et de procéder à son amortissement intégral sur l'exercice 2020.

Vote : A L'UNANIMITE

21/ Remboursement de frais à un élu dans le cadre d'un déplacement aux Journées nationales d'études de l'ANEL

Les membres du conseil municipal décident de prendre en charge les dépenses engagées par Monsieur Jacques BOMPAS, conseiller municipal, occasionnées par son déplacement aux Journées Nationales d'études de l'ANEL qui se sont déroulées du 14 au 17 octobre 2020.

Vote : A L'UNANIMITE avec 28 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote (*M. Jacques BOMPAS*)

22/ Budget principal - Autorisation de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2021

Conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, Monsieur le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif de l'exercice 2021, les dépenses d'investissement selon le détail défini ci-dessous :

OP	CREDITS OUVERTS 2020	AUTORISATION POUR 2021
910	50 000.00	12 500.00
911	160 500.00	40 125.00
912	155 000.00	38 750.00
913	531 000.00	132 750.00
914	392 700.00	98 000.00
915	150 000.00	37 500.00
916	691 338.00	172 800.00
969	48 000.00	12 000.00
981	3 300 000.00	825 000.00
982	500 000.00	125 000.00

Etant précisé que ces sommes ne dépassent pas le quart des crédits ouverts en section d'investissement du budget de l'exercice 2020.

Vote : A L'UNANIMITE

23/ Budget annexe de l'eau - Autorisation de dépenses avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2021

En application des dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT, les membres de l'assemblée délibérante autorisent Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif de l'exercice 2021, les dépenses d'investissement selon le détail défini ci-dessous :

OP	CREDITS OUVERTS 2020	AUTORISATION POUR 2021
CH21	100 000.00 €	25 000.00 €
CH23	398 357.30 €	99 500.00 €

Etant précisé que ces sommes ne dépassent pas le quart des crédits ouverts en section d'investissement du budget de l'exercice 2020.

Vote : A L'UNANIMITE

24/ Budget annexe de l'assainissement - Autorisation de dépenses avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2021

Conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif de l'exercice 2021, les dépenses d'investissement selon le détail défini ci-dessous :

OP	CREDITS OUVERTS 2020	AUTORISATION POUR 2021
CH20	150 000.00 €	37 500.00 €
CH23	470 041.47 €	117 500.00 €

Etant précisé que ces sommes ne dépassent pas le quart des crédits ouverts en section d'investissement du budget de l'exercice 2020.

Vote : A L'UNANIMITE

25/ Port - Débat d'orientations budgétaires - Exercice 2021

Après avoir recueilli les avis des conseils portuaires et d'exploitation en date du 14 décembre 2020, Monsieur le Maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que les résultats des exercices antérieurs (404 729.89 €) ont permis de contribuer aux mesures prises en faveur de la relance des acteurs économiques sur le Port : exonération partielle des redevances d'amarrage des professionnels du nautisme, exonération des droits d'occupation pour les terrasses, exonération partielle sur les passagers des navires de commerce, exonération totale de la redevance d'amarrage de la SA VILDOR, gratuité sur les parkings jusqu'au 30 juin 2020.

Il explique que quatre opérations qui avaient été inscrites au BP 2020 n'ont pas été réalisées à ce jour, à savoir :

- La réfection du quai N Sud
- La rénovation de la panne T
- Les Sanitaires du quai N
- La résine du quai des Pêcheurs.

Monsieur le Maire précise : « *J'ai proposé ce matin en Conseil Portuaire d'avoir une stabilité dans les tarifs, c'est-à-dire aucune augmentation.*
La relance économique engagée a fonctionné, partout, sauf sur le secteur de l'emploi. Il va falloir le relancer afin d'aider les jeunes à trouver du travail. »

Le conseil municipal prend acte de la bonne tenue du débat d'orientation budgétaire 2021 du budget annexe du Port du Lavandou et approuve le rapport sur les orientations budgétaires.

Vote : A L'UNANIMITE

26/ Tarifs portuaires et de stationnement - Année 2021

Les membres du conseil municipal adoptent les tarifs portuaires à compter du 1er janvier 2021, validés par les conseils portuaire et d'exploitation le 14 décembre 2020.

La réduction de 10% dont bénéficient les loueurs de bateaux et les professionnels de la mer possédant un livret bleu est reconduite pour l'année 2021 sur les forfaits annuels.
La seule modification au titre de l'année 2021 concerne les redevances annuelles de locaux alloués sous la forme de conventions d'occupation, le montant de ces dernières étant indexé sur l'Indice de Référence des Loyers (IRL).

Vote : A L'UNANIMITE

27/ Port - Décision budgétaire modificative n° 2

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits de recettes et de dépenses complémentaires sur certains articles de la section d'exploitation du budget 2020, l'assemblée délibérante adopte la décision budgétaire modificative n° 2 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :

ARTICLE	INTITULE	DEPENSE	RECETTE
6061	Fournitures non stockables	-10.000,00	
6233	Foires et expositions	-9.000,00	
6248	Transports sur achats	-2.000,00	
6542	Créances éteintes	-8.000,00	
6811	Dotations aux amortissements	141.000,00	
7088	Autres produits d'activités annexes		40.000,00
7717	Dégrèvements d'impôts autres qu'IS		64.000,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations gestion		5.000,00
778	Autres produits exceptionnels		3.000,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**112.000,00**	**112.000,00**

Section d'investissement :

2145	Constructions sur sol d'autrui - IGAA	141.000,00	
28145	Amortissement IGAA		141.000,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	**141.000,00**	**141.000,00**

Vote : A L'UNANIMITE

28/ Port de plaisance - Admission en créances éteintes

Considérant la demande formulée par le Comptable Public en date du 24 novembre 2020, les membres du conseil municipal décident d'approuver l'admission en créance éteinte d'un montant de 4 500,00 € suite à la transmission d'un certificat d'irrécouvrabilité transmis par le débiteur.

Vote : A L'UNANIMITE

29/ Modalités d'attribution de la subvention versée à l'Association «La Girelle» au titre de l'année 2020

A la suite de la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2019, une convention a été signée avec l'Association nautique « La Girelle » pour l'année 2020.

Par arrêtés préfectoraux en date des 20 mars et 2 novembre 2020, la navigation des navires et les activités maritimes ont été interdites dans les eaux intérieures et territoriales françaises de la Méditerranée pour faire face à l'épidémie du Coronavirus 2019 (COVID-19), sur des périodes notables.

Dans ce contexte exceptionnel, les sorties en bateaux et autres animations prévues par l'Association dans le cadre de la convention passée avec la Commune n'ont pas pu être réalisées, cela en raison des différentes mesures prises tant à l'échelon national que local pour enrayer l'épidémie de Covid-19.
Ensuite, leur reprise a également été entravée par la réticence des familles à confier leurs enfants aux sociétaires au mois d'octobre par des contraintes climatiques, puis par le reconfinement décidé à partir du 30 octobre.

Considérant que les actions menées par l'Association nautique « La Girelle » prévues au titre de l'année 2020 pourraient être effectuées en fin d'année 2020 ou en 2021 si le contexte sanitaire le permet, le conseil municipal autorise le report sur l'exercice budgétaire 2021 de la subvention accordée à ladite Association ; étant précisé que son montant sera limité à celui versé en 2019 : 72 075 € HT.

La contrepartie de la subvention accordée au titre de l'année 2020 sera de 10 sorties en mer d'initiation à la pêche à destination des enfants scolarisés sur la Commune du Lavandou, ainsi qu'à ceux fréquentant la Commune dans le cadre d'échanges entre communes.

Enfin, il est précisé que les actions effectuées par chacun des adhérents en 2021 au titre de la subvention de l'année 2020 seront effectuées indépendamment et en complément des actions prévues par la convention avec l'association nautique « La Girelle » pour l'année 2021.

Monsieur FELIZIA s'interroge sur la légalité de cette subvention.

Monsieur le Maire explique que la force majeure est un motif valable. Cette subvention, importante, est maintenue mais elle ne sera débloquée qu'à la condition que les 10 sorties programmées soient réalisées. C'est une question d'équité et de contrôle.

Enfin, Monsieur le Maire assure les Associations locales du soutien total de la Commune pour traverser cette crise.

Vote : A L'UNANIMITE

30/ Convention avec l'Association «La Girelle» pour l'année 2021

La subvention versée à l'Association sera ensuite répartie par cette dernière à ses adhérents en fonction de leurs participations individuelles et de leur implication. Les montants forfaitaires des sorties par catégorie de bateau sont fixés comme suit :

- Catégorie A : 60 €
- Catégorie B : 69 €
- Catégorie C : 95 €
- Catégorie D : 127 €
- Catégorie E : 154 €
- Catégorie F : 174 €

Vote : A L'UNANIMITE

31/ Port de Plaisance - Autorisation de dépenses avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2021

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement du Port, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider ou mandater avant le vote du budget primitif de l'exercice 2021, les dépenses d'investissement selon le détail défini ci-dessous :

CHAPITRE	ARTICLE	CREDITS OUVERTS 2020	AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR 2021
20	2031	40.000,00 €	10.000,00 €
21	2121	100.000,00 €	25.000,00 €
21	2145	728.445,17 €	182.000,00 €
21	2154	4.000,00 €	1.000,00 €
21	2182	16.700,00 €	4.175,00 €
21	2183	5.000,00 €	1.250,00 €
21	2184	3.000,00 €	750,00 €
21	2188	5.000,00 €	1.250,00 €

Vote : A L'UNANIMITE

32/ Convention de prestations de services avec le SDIS du Var pour la fourniture de carburant détaxé

La convention en date du 9 mai 2016 qui lie la Commune au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var dans le cadre de la fourniture de carburant détaxé (gazole et super 98 sans plomb) pour ses embarcations nautiques est arrivée à son terme.
Le SDIS sollicite son renouvellement et le conseil municipal autorise Monsieur le Maire signer cette convention pour une durée de 4 ans.

Vote : A L'UNANIMITE

33/ Recrutement d'un agent administratif au Port de Plaisance

Après avoir recueilli l'avis favorable des conseils portuaire et d'exploitation en date du 14 décembre 2020, l'assemblée délibérante décide de recruter Madame Emilie SINACORE en qualité de responsable de la station d'avitaillement du Port du Lavandou à compter du 1er janvier 2021.

Vote : A L'UNANIMITE avec 28 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote (M. Philippe GRANDVEAUD)

34/ Crise Covid - Affectation d'un agent de la Mairie au Port - Fixation des modalités de remboursement

La crise sanitaire que nous traversons depuis le mois de mars 2020 a nécessité de multiples ajustements et redéploiements dans les services municipaux.
A ce titre, un agent administratif du service Festivités a été affecté depuis le 11 mai 2020 dans un poste administratif à la Capitainerie, où un besoin de renfort était indispensable.
Depuis cette date, cet agent a été payé intégralement par le budget de la Commune.
La régie du Port disposant d'une autonomie financière et non de la personnalité morale, une convention de mise à disposition ne saurait être signée puisque comme pour la Commune, le Maire est chef de l'administration du personnel au Port.
Néanmoins, le conseil municipal autorise le remboursement par le budget du Port du salaire de cet agent ainsi que des charges supportées par le budget communal qui s'élèvent à 25 200,39 € pour la période comprise entre le 11 mai et le 31 décembre 2020.

Vote : A L'UNANIMITE

35/ Tableau des effectifs - Création d'un poste d'ingénieur territorial

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée délibérante décide de créer un poste d'ingénieur territorial à temps complet au Service Mer et Littoral, spécialisé dans la gestion des littoraux (phénomènes d'érosion, gestion des ZMEL, les récifs artificiels, etc.).

Vote : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire conclut cette séance en indiquant qu'une réunion Toutes Commissions sur les Finances sera organisée durant le mois de janvier 2021.
Il se réjouit de la tenue de ce conseil municipal, au cours duquel les échanges ont été conviviaux et mesurés.
Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble des personnes présentes et renouvelle son invitation à encourager les Lavandouraines et les Lavandourains à aller se faire dépister par le biais du bus itinérant (Covid-19) qui sera présent ce vendredi sur la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h50.

MAIRIE DU LAVANDOU (VAR)